

RÈGLEMENT RELATIF À LA PROMOTION « Roue de la fortune »

Carglass SA, dont le siège social est situé Kruisbosstraat 5, 3740 Bilzen, Belgique (ci-après « Carglass® »), organise le jeu en ligne « Roue de la fortune » sur la page <https://game.carglass.be/aan-het-rad-draaien> (ci-après dénommée la « **Promotion** »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION

Article 2-1 : Déroulement de la Promotion

La Promotion se déroule du 15 août 2024 au 14 août 2025. Carglass a toujours le droit de mettre fin à la Promotion ou de la prolonger avant cette dernière date.

Les participants à la Promotion reçoivent tous un prix. Les présentes conditions générales s'appliquent à la Promotion.

Article 2-2 : Qui peut participer ?

Les clients de Carglass ayant bénéficié d'une réparation, d'un remplacement ou d'un autre service (ci-après collectivement une **Prestation**) peuvent participer à la Promotion s'ils résident en Belgique ou au Luxembourg, à l'exception des personnes suivantes :

- Les membres du personnel de Carglass SA et des entreprises affiliées,
- Toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de la Promotion.

Chaque participant ne peut participer à la Promotion qu'une seule fois une fois la Prestation réalisée, en fonction de sa plaque d'immatriculation. Carglass® se réserve expressément le droit de disqualifier un participant en cas de non-respect des conditions mentionnées ci-dessus ou si une erreur indiquant un abus mécanique, électronique ou autre du système de comptage est constatée. Les participants ne doivent en aucun cas abuser de la Promotion.

Pour participer, il faut être âgé d'au moins 16 ans. Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir un consentement parental explicite pour pouvoir participer à la Promotion. Si le participant est mineur, Carglass® présume que le consentement parental a été donné. Si le mineur ne peut fournir aucune preuve valide du consentement parental, Carglass® se réserve le droit de refuser ou de mettre fin à sa participation à la Promotion à tout moment, sans que le participant ne puisse prétendre à une compensation.

L'achèvement d'une Prestation est la seule exigence pour participer à la Promotion. La participation à la Promotion est gratuite.

Article 2-3 : Modalités de participation

Pour participer, la personne doit scanner le code QR sur la plaquette à suspendre au rétroviseur reçue après la Prestation, puis entrer ses informations personnelles (nom, prénom, plaque d'immatriculation et adresse e-mail).

Article 2-4 : Description du prix.

- Les prix varient chaque mois et incluent :
- Un chiffon en microfibre

- Un nettoyant pour vitres
- Un démoustiquant
- Un dégivreur
- Un lot d'essuie-glaces
- Un traitement Carglass® Protect
- Deux places de cinéma en format numérique.

Carglass® se réserve le droit de modifier les différents prix pendant la durée de ce concours. Il est également possible que certains prix ne soient plus attribués en cas de rupture de stock.

Article 2-5 : Modalités d'attribution du prix

Une fois qu'il aura rempli ses informations personnelles comme décrit à l'article 2.3 des présentes conditions générales, le participant aura accès à une roue numérique qu'il pourra faire tourner. Après avoir fait tourner la roue, le participant recevra un e-mail l'informant de son prix. Tous les participants à la Promotion gagnent un prix, attribué aléatoirement.

Le prix doit être récupéré dans un Centre de Services de votre choix et pourrait différer de celui annoncé en fonction de la disponibilité. Les deux places de cinéma seront envoyées par e-mail au moyen d'un code. Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre de l'argent ou utilisé comme remise sur des produits déjà achetés. Si le prix n'est pas retiré par le participant dans les 30 jours suivant sa notification, il est possible que le prix ne soit plus disponible et que le participant ne reçoive rien.

ARTICLE 3 — RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à la Promotion suppose l'acceptation complète et inconditionnelle du présent règlement. Toute inexactitude, erreur ou fraude entraîne l'exclusion du participant. Toute question relative à l'interprétation du présent règlement est traitée selon l'appréciation de Carglass® conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 — LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Carglass® se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler la Promotion si les conditions changent indépendamment de sa volonté ou en cas de force majeure, auquel cas la publication du règlement modifié sur <https://game.carglass.be/aan-het-rad-draaien> est considérée comme une notification suffisante aux participants. Carglass décline spécifiquement, mais sans s'y limiter, toute responsabilité pour les problèmes techniques de son site web, de son réseau, du logiciel sous-jacent, ainsi que pour les problèmes liés à une connexion Internet défectueuse du participant. En aucun cas Carglass® ne pourra être tenue responsable de la qualité du prix. Le prix ne peut être converti en espèces ou autres. La présente Promotion est régie par le droit belge.

ARTICLE 5 — DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de cette Promotion, vos données à caractère personnel seront utilisées pour vous informer, le cas échéant, du déroulement de la Promotion. Pour consulter, modifier, corriger ou supprimer vos données, veuillez envoyer une demande à notre service marketing à l'adresse e-mail customer@carglass.be ou par courrier à l'adresse suivante : Carglass SA, à l'attention de Marketing, Kruisbosstraat 5, 3740 Bilzen.